

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 02 mars 2026

Convocation du 25 février 2026

Conseillers en exercice : 20

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier LAFEUILLADE, le Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Olivier LAFEUILLADE, Maire

Madame Christine BARRACHAT - Monsieur Frédéric SANANES – Madame Annie BERNADET - Monsieur Yannick LAURICHESSE - Madame Isabelle GOBILLARD - Monsieur Francis VEILLARD, Adjoints

Monsieur Vincent BONHUR - Madame Sylvie BRISSON - Monsieur Alain DAT – Monsieur Eric DELSALLE - Madame Evelyne GALY - Madame Nadia KHELIFA - Madame Isabelle PESTOURY – Madame Isabelle REQUER - Madame Sylvie ROUX, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES

Monsieur Sébastien BERE - Monsieur Olivier CARTY - Monsieur Marcel HERNANDEZ – Madame Marguerite JOANNE, conseillers municipaux

PROCURATION

Monsieur Sébastien BERE a donné procuration à Francis VEILLARD

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Isabelle GOBILLARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, 16 élus étant présents sur les 20 conseillers municipaux en exercice.

* * *

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

- 1) Création poste vacataire pour élections municipales
- 2) Plan de financement du projet réhabilitation du Foyer Rural du tiers lieu
- 3) Vote du compte de gestion 2025
- 4) Vote du compte administratif 2025

II – INFORMATIONS

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque. Il est adopté à l'unanimité.

* * *

- 1) Création poste vacataire pour élections municipales

La personne en charge de la gestion des élections est actuellement en arrêt maladie ordinaire. Elle ne peut assurer l'organisation des élections municipales.

Le service administratif pour une bonne organisation des services a affecté un nouvel agent à l'organisation des prochaines élections.

La préparation de cet événement démocratique exige l'exécution de nombreuses procédures préparatives et un protocole précis le jour des élections.

Pour garantir la bonne exécution de la procédure, il paraît opportun de s'adjoindre les services d'une personne ayant participé à plusieurs reprises à l'organisation d'élections.

Ne disposant pas d'une telle ressource en interne, il est proposé de recourir au service d'un prestataire. Cette personne interviendra à titre onéreux, pour participer à la préparation et au bon déroulement des élections municipales 2026. Elle accomplira des actes déterminés et discontinus dans le temps, pour lesquels elle sera rémunérée à l'acte.

Il convient donc d'envisager de les rémunérer à la vacation, selon les modalités exposées dans le tableau suivant :

<u>Agent et activité</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Mode de rémunération</u>
Corinne MOREL	20€ brut de l'heure	Vacation

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter une agente vacataire dans les conditions exposées dans le tableau ci-dessus, pour garantir la bonne exécution des élections municipales 2026.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Plan de financement du projet réhabilitation du Foyer Rural du tiers lieu

Le centre de bourg d'Yvrac est dépourvu de lieu de convivialité permettant aux personnes de toutes générations confondues de se réunir autour d'un verre, d'une activité créative, d'espace de travail mutualisable, ...

Lors d'une enquête publique les yvracais ont pointé cette absence préjudiciable au cadre de vie local.

La municipalité dans le cadre de la redynamisation du centre bourg souhaite répondre à cette demande en créant un lieu d'échange et de partage dans un lieu existant, le Foyer Rural. Ce lieu chargé d'histoire yvracaise est actuellement sous exploité.

Dans une optique d'aménagement urbain, de rationalisation de l'existant et de promotion de lien social, la Commune va réhabiliter et valoriser ce bâtiment pour y accueillir un tiers lieu orienté vers l'économie sociale et solidaire. L'association gestionnaire de ce futur lieu est identifiée. Elle propose déjà des animations et moments de rencontres sur la commune.

Le tiers lieu accueillera diverses activités : un espace de coworking pour offrir une solution alternative de travail impliquant le zéro déplacement, de la restauration mutualisée, un fablab, des espaces de réunions modulables/d'expositions, une boutique éphémère, des ateliers partagés, ... L'aménagement devra permettre une mutualisation et une modularité de chaque espace.

Pour mener à bien cette opération évaluée provisoirement à 750 000 €HT, il est proposé le plan de financement suivant :

DÉPENSES		
LOT	DÉSIGNATION	MONTANT HT (€)
01	Démolition / Curage	30 000,00 €

02	Gros-Œuvre / Enduits	80 000,00 €
03	Charpente / Couverture	122 500,00 €
04	Isolation / Doublage / Plâtrerie	83 000,00 €
05	Menuiseries extérieures	75 000,00 €
06	Menuiseries intérieures bois / Escalier	60 000,00 €
07	Faïence / Carrelage	15 000,00 €
08	Sols souples	22 000,00 €
09	Plomberie / CVC	95 000,00 €
10	Électricité	50 000,00 €
11	Équipement cuisine	25 000,00 €
12	Aménagements extérieurs	80 000,00 €
13	Espaces verts	12 500,00 €
TOTAL		750 000,00 €
RECETTES		
	DETR (23.33%)	175 000,00 €
	FEDER (10%)	75 000,00 €
	Région Nouvelle Aquitaine (6.67%)	50 000,00 €
	Autofinancement (60%)	450 000,00 €
TOTAL		750 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré

APPROUVE la réalisation de ce projet et le plan de financement présenté supra

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document et réaliser toute procédure nécessaire à l'exécution de cette délibération et solliciter ainsi les subventions identifiées au plan de financement

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Vote du compte de gestion 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343- 1 et 2,

Après examen de l'exécution du budget principal de la Commune de l'exercice 2025 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, après examen des dépenses effectuées et des recettes recouvrées ainsi que de la reprise du montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 sur le Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que les dépenses et les recettes du Compte de Gestion de l'exercice 2025 sont conformes en tous points à celles du Compte Administratif 2025,

Vu le projet de délibération adressé avec la convocation, expliqué et examiné en séance,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025,

DÉCLARE que le Compte de Gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Vote du compte administratif 2025

Monsieur Eric DELSALLE expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget principal de la commune de l'exercice 2025 qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 386 774,10 €. Il décrit les différents éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

MAIRIE D'YVRAC - BUDGET COMMUNAL - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 772 443,18	G	3 159 217,28
	Section d'investissement	B	1 108 123,76	H	42 491,72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 117 107,59 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 235 919,05 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	3 880 566,94	= G + H + I + J	6 554 735,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	518 912,16	L	288 990,06
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	518 912,16	= K + L	288 990,06
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 772 443,18	= G + I + K	5 276 324,87
	Section d'investissement	= B + D + F	1 627 035,92	= H + J + L	1 567 400,83
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	4 399 479,10	= G + H + I + J + K + L	6 843 725,70

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle dégage au titre de l'exercice 2025 un excédent de + 386 774,10 €.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2025 se sont élevées à 3 159 217,28€, en hausse de 3,14 % par rapport aux recettes de l'exercice 2024 (3 062 899,00 €).

CHAPITRE	CA 2025
013 - Atténuation de charges	79 052,96 €
70 - Produits des services	349 604,37 €
73 - Impôts et taxes	903 496,71 €
731- Fiscalité locale	1 406 985,80 €
74 - Dotations et participations	377 954,11€
75 - Autres produits de gestion courante	42 117,01 €

77 - Produits exceptionnels	6,32 €
Total	3 159 217,28 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2024 (pour mémoire)	+ 2 117 107,59 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie, les reprises en temps partiels thérapeutiques et les accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectuées par les familles pour les services communaux : tarification des écoles culturelles, des services périscolaires, de la restauration scolaire, ainsi que les concessions dans les cimetières et les redevances perçues pour l'occupation du domaine public.

Chapitres 73 et 731 : Ces chapitres représentent 73% des recettes de fonctionnement sur cet exercice, et il regroupe principalement :

- Les produits issus de la fiscalité locale et les compensations d'exonérations : 1 406 985,80 €
- Les reversements issus de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès : attribution de compensation (659 698,69€) et dotation de solidarité communautaire (185 084,02 €)
- La taxe sur les pylônes électriques : 45 227,00 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 34 885,80 €
- Le fonds départemental des droits de mutations : 58 714,00 €

Chapitre 74 : Il regroupe d'une part les dotations de l'Etat, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR), ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux (dont la taxe d'habitation), pour un montant de (197 591,01) €.

Il comprend enfin les versements reçus d'autres organismes (180 363,10€) principalement de la CAF, dans le cadre de l'accompagnement au financement des actions Enfance et Jeunesse

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 77 comprend l'annulation de mandats.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 772 443,18 €, en augmentation de 3,26 % par rapport à l'exercice comptable 2024 (2 684 808,79 €).

CHAPITRE	CA 2025
011 – Charges à caractère général	784 627,71 €
012 – Charges de personnel	1 821 611,01 €
65 – Autres charges de gestion courante	137 542,50 €
66 – Charges financières	25 155,00 €
67 – Charges spécifiques	204,67 €
68 – Dotations – provisions semi-budgétaires	0,0 €
042 – Opérations d'ordre	3 302,29 €
Total	2 774 443,18€

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, acquisitions pour la médiathèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires acquises pour le compte des écoles...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace notamment le versement des indemnités et cotisations des élus pour (79 173,90 €), les subventions de fonctionnement aux associations (21 120,00 €), et autres contributions (participations à la Commission Syndicale des Marais de Montferrand,...).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre présente les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 : Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 42 491,72€. Les produits sont les suivants pour 2025 :

CHAPITRE	CA 2025
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 302,25 €
10 – Dotations fonds divers et réserves	39 099,43 €
45 – Opérations sous mandats	90,00 €
Total	42 491,72 €
<i>001 Solde d'exécution reporté 2024 pour mémoire</i>	1 235 919,05 €

La principale recette d'investissement de l'exercice a été constituée par :

- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour un montant de 37 438,80 €, correspondant au versement d'une partie de la TVA acquittée sur des dépenses d'investissement 2024.

Les opérations de transfert entre sections retracent les opérations patrimoniales (diverses dotations aux amortissements).

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 108 123,76 € :

CHAPITRE	CA 2025
16 – Emprunts et dettes assimilées	125 377,25 €
20 – Immobilisations incorporelles	28 442,97 €

21 – Immobilisations corporelles	712 275,32 €
23 – Immobilisations en cours	241 938,22 €
45 – Opérations pour compte de tiers	90,00 €
Total	1 108 123,76 €

Outre le remboursement en capital des emprunts, les principaux postes d'investissements réalisés en 2025 ont porté sur les opérations suivantes :

- La réalisation des travaux d'extension et d'isolation du restaurant scolaire
- La finalisation du kiosque et l'installation d'une table de pique-nique et de bancs à la plaine des sports du parc de la source pour offrir une aire adaptée aux accompagnateurs et aux utilisateurs des équipements
- L'installation d'une amélioration du système de chauffe au gymnase Nicolas Court pour améliorer le confort des très jeunes publics et favoriser ainsi leur participation aux activités sportives et de motricité pour les plus petits
- L'acquisition de matériel multimédia à la médiathèque pour compléter l'offre aux usagers
- La poursuite et finalisation de l'élaboration du PLU
- Le renouvellement de matériel pour l'entretien et le bon fonctionnement des bâtiments
- Des travaux de réfection dans divers bâtiments communaux

Les crédits inscrits au budget 2025 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2025 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 518 912,16 € de travaux et acquisitions en dépenses et 288 990,06 € de subventions accordées mais non encore perçues sont reportés de 2025 sur 2026 et ne figurent pas les chiffres du CA 2025.

Une fois cette présentation effectuée Monsieur Alain DAT expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget principal de la commune de l'exercice 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et.2,

Considérant que Monsieur le Maire se retire pour laisser la présidence à Monsieur Alain DAT, le doyen de la séance, pour le vote du compte administratif,

Vu le projet de délibération et ses annexes adressés avec la convocation et examinés en séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 772 443,18 €	1 108 123,76 €
Recettes	3 159 217,28€	42 491,72 €
Excédent Déficit	+ <u>386 774,10 €</u>	- <u>1 065 632,04 €</u>

Monsieur Olivier LAFEUILLADE, maire, sort avant le vote du compte administratif

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

* * *

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

* * *

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 31.

Le maire,

Pierre SÉRE PEYRIGAIN



Le secrétaire de séance

Sandrine VAN DE MOSSELAER